

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la culture et de la  
communication

Arrêté du *11 3 AVR 2015*

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de chargé(e) d'études documentaires principal(e) de 2<sup>ème</sup> classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale organisé au titre de l'année 2015**

**La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2000 modifié fixant les modalités de l'épreuve de sélection professionnelle et les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de chargé(e) d'études documentaires principal(e) de 2<sup>ème</sup> classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale,

**Arrête :**

**Article 1er**

Monsieur Mathias AUCLAIR, conservateur en chef des bibliothèques, adjoint au directeur, musée de l'Opéra Garnier, est nommé en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de chargé(e) d'études documentaires principal(e) de 2<sup>ème</sup> classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2015.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Laurent CREUZET, chargé d'études documentaires principal, régisseur d'oeuvres, département des objets d'art, musée du Louvre ;
- Madame Sylvie DUVIGNEAU, chargée d'études documentaires principale, responsable du service de l'information et de la communication, direction régionale des affaires culturelles Poitou-Charentes ;
- Madame Mircille LAMOUREUX, chargée d'études documentaires principale, chargée de mission auprès de la directrice du numérique, direction du numérique pour l'éducation, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13 AVR 2015

La ministre de la culture et de la communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



C. CASTELL